

L'an deux mil quinze, le vingt-quatre novembre, à vingt heures, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Passelaigue, Maire.

Etaient présents : MM. PASSELAIGUE, MOSER, COUSIN, GARNIER Mmes LALOS, REDUREAU, Mmes HUART, DUBRETON, GONCALVES, HAAS, BEYER, LEGENVRE, MM. LEMOINE RABANT, TRONCHET et VAGNER.

Absents excusés : Mme BONRAISIN, MM. HAMELIN et TOTAIN

Procuration : -

Secrétaire : M. GARNIER

Convocation et affichage : 17/11/2015 **Conseillers en exercice** : 19 **Présents** : 16 **Votants** : 16

Chaque conseiller municipal ayant reçu un exemplaire du compte-rendu de la séance précédente, les grandes lignes du dernier conseil municipal sont rappelées. Aucune remarque n'est faite.

2015/042 - Budget 2015 – admission en non-valeur

A la demande de la trésorerie, des créances (services périscolaires) doivent être considérées comme irrécouvrables, compte tenu de leur faible montant :

Exercice	N° titre	Montant restant dû
2012	3-102	0,08
2012	5-103	0,40
2012	5-24	0,80
2013	10-28	3,40
2013	5-31	13,40
2014	187	0,40
2014	25	0,80
		19,28

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le Maire à émettre le mandat à l'article 6541 du budget communal pour le montant de 19.28 €.

2015/043 - Budget 2015 – indemnité du receveur

Conformément à la législation, le receveur municipal peut bénéficier d'une indemnité pour les prestations de conseil et d'assistance qu'il apporte en matière budgétaire, comptable et financière.

Suite au changement de trésorier, il est proposé au nouveau conseil de prévoir l'octroi de cette indemnité au taux maximum à Mme Jocelyne GOUSSET.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accorde à Mme Jocelyne GOUSSET l'indemnité de conseil au taux maximum.

2015/044 - Personnel régime indemnitaire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité d'attribuer aux 15 agents (écoles, service technique et mairie), titulaires et non titulaires, 350 € brut pour un temps

complet, soit une enveloppe de 4 960 € environ.

Ce régime indemnitaire sera versé avec le salaire de décembre 2015 sous forme d'Indemnité d'administration et de Technicité ou d'indemnité forfaitaire travaux supplémentaires, en une seule mensualité :

	Indemnité	Mnt de référence	Coefficient alloué	Montant temps complet
Adjoint technique 2 ^e classe	IAT	449.30	0.779	350 €
Adjoint administratif pal 2 ^{ème} classe	IAT	469.66	0.745	350 €
ATSEM 1 ^e classe	IAT	464.29	0,754	350 €
ATSEM PPAL 2 ^e classe	IAT	469.66	0.745	350 €
ATTACHE	IFTS	1078,71	0,324	350 €

Les crédits correspondants seront inscrits au budget 2015.

2015/045 – Récompenses pour le fleurissement

Les membres de la Commission fleurissement ont visité la commune et les prix ont été remis le 5 novembre aux habitants concernés.

26 bons d'achats vont récompenser les lauréats pour un montant total de 730 €, à retirer auprès de :

- POINT VERT à la Guierche
- M. Jean-Yves LECRENAIS Les Mantellières à Saint-Pavace.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal est favorable à l'octroi de ces bons.

Le crédit est prévu au budget primitif 2015 à l'article 6068.

2015/046 - Budget 2015 – participation aux frais de scolarité

Un enfant de St Pavace est scolarisé dans une classe spécialisée (CLIS) de l'école primaire Georges Braque à Coulaines pour l'année 2015/2016.

La loi 83-663 du 22/07/2003 impose aux communes de participer aux frais de scolarisation des enfants en CLIS, si la commune ne dispose pas d'une telle structure.

Coût facturé par Coulaines : 630 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le paiement de cette participation aux frais de scolarité de 630 €.

La dépense sera imputée à l'article 6558 du budget 2015.

2015/047 - Logement au-dessus de la boulangerie

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide de fixer les conditions d'occupation du logement au-dessus de la boulangerie (appartement T3 d'environ 75 m²), à compter du 1^{er} décembre 2015 comme suit :

- Redevance mensuelle = 535.43 €
- Révision au 1^{er} juillet de chaque année selon l'indice insee de référence des loyers du 4^{ème} trimestre n-1
- Convention d'occupation précaire d'un an renouvelable, résiliation avec préavis de 3 mois

Le Maire est autorisé à signer la convention d'occupation précaire dans les conditions définies ci-dessus.

2015/048 – Participation formation assistantes maternelles

Une formation de remise à niveau aux gestes de premiers secours est organisée par la mairie pour les assistantes maternelles, avec la Croix Blanche.
Une participation de 10€ est demandée à chaque participante.

➤ **Décisions du Maire**, prises depuis le dernier conseil municipal, dans le cadre de ses délégations

N°	Date	Objet	Contractant	Montant TTC
2015/018	28/09/2015	Déclaration d'intention de ne pas aliéner Vte PALVI avenue du Maine (1 ^{ère} partie)		
2015/019	28/09/2015	Marché modification ruisseau Monnet	PROVERT	16 889 € HT
2015/020	05/10/2015	Déclaration d'intention de ne pas aliéner Vte DIOTEL 56 rue Belle Vaudière		
2015/021	05/11/2015	Déclaration d'intention de ne pas aliéner Vte PALVI avenue du Maine (2 ^{ème} partie)		
2015/022	05/11/2015	Déclaration d'intention de ne pas aliéner Vte Michel 10, rue de la Ruchée		
2015/023	20/11/2015	Avenant 1 en moins-value travaux cour maternelle	SEPTP	-285.75 € HT

➤ **Comptes rendus des commissions et de la CDC**

• **Commission animation, CME**

CME : opération décorations de Noël reconduite : récolte des déco le 28/11/15 devant les commerces et décoration des sapins le 12/12/15

Projets nouveaux du CME : pose d'une araignée à côté du parcours santé, installer des cabanes à lire

Les assemblées générales du cyclo d'Harmonia et Harmoni'hom ont remercié la commune

Fête du village programmée le samedi 25 juin, avec organisation par les associations

• **Commission familiale, sociale et scolaire**

Inauguration de la cour de l'école maternelle jeudi 26 à 16h30

Conseil d'école : baisse des effectifs d'où inquiétude d'une fermeture de classe pour la prochaine rentrée

Consignes Vigipirate : information et affichage à l'école

Repas de Noël le jeudi 17 décembre

Micro crèche : en attente de la validation définitive de la PMI. Démarrage espéré début 2016.

Prochaine réunion de la commission le 8 décembre (point sur les TAP)

• **Commission urbanisme**

Révision du PLU : plusieurs rencontres ont eu lieu. Un groupe de travail a recensé les haies et les zones humides

TRI (territoires à risques de très grandes inondations) : des cartes de l'inondation 1995 sont à valider

• **Commission communication**

Illuminations en cours de pose : mise en lumière le 7 décembre

Carte de vœux en cours de réalisation

Bulletin annuel chez l'imprimeur

• **Commission voirie**

Travaux d'entretien voirie et place de l'église terminés (reste le passage entre le presbytère et l'église à reprendre après travaux de dépose du coffret par ERDF)

Restauration du Monnet : l'entreprise PROVERT commence les travaux le 26/11/15.

Remplacement de la passerelle : que faire de l'ancienne (réutilisation ou vente)

Diagnostic assainissement : premiers retours le 1^{er} décembre

Label 1^{ère} fleur : la commune a été récompensée par le jury des villages fleuris : remerciements aux municipalités précédentes, à la commission espaces verts, aux agents communaux et aux palvinéens.

Prochain Conseil communautaire le 7 décembre pour délibération sur le SDCI
Manifestation conviviale avec le personnel communal le vendredi 18 décembre

➤ **Dates du prochain conseil : mardi 15 décembre 2015-20h**

Nom	Signature
Max PASSELAIGUE	
Jean-Claude MOSER	
Patricia LALOS	
Philippe COUSIN	
Maryse REDUREAU	
Jacky GARNIER	
Christiane DUBRETON	
Yves RABANT	
Bernard TRONCHET	

Nom	Signature
Patrick LEMOINE	
Michèle BONRAISIN	Absente excusée
Nathalie GONÇALVES	
Claudine BEYER	
Valérie HUART	
Bruno HAMELIN	Absent excusé
Frédéric TOTAIN	Absent excusé
Virginie HAAS	
Caroline LEGENVRE	
Xavier VAGNER	